

SEANCE DU 29 JANVIER 2018 **DELIBERATIONS**

L'An deux Mil dix-huit et le vingt-neuf janvier le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur André GAY, Maire.

Date de convocation : 24/01/2018

PRESENTS : MM. GAY André, SIMON Sylvie, GROLLIER Alain, Jacky GROLLIER, CHARPENAY Evelyne MICHEL-VILLAZ Jean, NOIROT Chrystelle, BECHARD Henri, MARTIN Véronique, GROLLIER Corinne, RACLOT Angélique, STCHERBAKOFF Michaël, PECHEUR Nadine, BUISSON Dominique, REICHLING Chrystel, DURAND Jacques, RONSEAUX Sébastien.

Démissionnaire : M. Fabrice COVAIN

ABSENT EXCUSE : Néant

ABSENT NON EXCUSE : M. NEOLIER Yves

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Chystel REICHLING

Approbation du compte rendu de la séance du 18 décembre 2018 à l'unanimité

1/ Proposition modification de l'organisation du temps Scolaire à la rentrée 2018 :

Vu la Loi votée en juin 2017 autorisant les Communes à revenir à la semaine de quatre jours, Monsieur le Maire expose le contexte :

- Actuellement la plupart des Communes de la Communauté de Communes Bièvre Isère ont déjà, dès la rentrée 2017 décidé de passer à la semaine de 4 jours ; un grand nombre qui était resté à quatre jours et demi vont faire la demande auprès de l'Inspection d'Académie pour revenir à 4 jours.
- En lien avec la Communauté de Communes, la Commune s'engage à proposer aux familles un accueil les mercredis matins, comme il est déjà le cas les mercredis après-midi.
- Monsieur le Maire rappelle aussi le surcoût financier occasionné pour la mise en place des activités périscolaires, surcoût encore plus important cette année du fait de la suppression des contrats aidés.

Suite au résultat du sondage organisé par la Mairie, auprès des familles ayant des enfants scolarisés, 62% des familles sont favorables au retour à la semaine de 4 jours.

Compte tenu que la majorité des élus s'étaient engagés à suivre le résultat de ce sondage, Monsieur le Maire propose de faire la demande de modification de l'organisation du temps scolaire et ce malgré l'avis défavorable du conseil d'école en date du 22/01/2018 avec 11 voix pour la semaine à 4 jours ½ et 6 voix pour le retour à la semaine de 4 jours.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré s'est prononcé à l'unanimité pour le retour à la semaine de 4 jours.

Monsieur le Maire est chargé de faire la demande auprès de l'Inspection d'académie.

2/ Subvention exceptionnelle à la Coopérative Scolaire pour voyage à Paris :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'un courrier envoyé par les élèves de CM2 qui ont le projet d'aller à Paris pour visiter le Palais de la découverte et une partie du musée du Louvre.

Ce voyage représente un coût d'environ trois mille euros. Le Sou des Ecoles peut aider financièrement une petite partie de ce projet mais il reste une somme encore importante à la charge des familles.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'aider à la réalisation de ce projet en versant une subvention exceptionnelle de 1 000.00 € à la coopérative scolaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE VERSER** une subvention exceptionnelle de 1000.00 € à la coopérative scolaire pour aider à la réalisation du projet « voyage à Paris pour les élèves de CM2 » ;
- **D'INSCRIRE** le montant au budget et d'en aviser le Trésorier.

3/ Autorisation de signer la convention avec le Département de l'Isère pour le Très Haut Débit en Fibre Optique :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Département de l'Isère s'est engagé à rendre raccordable à la fibre optique la totalité des territoires isérois sur lesquels les opérateurs privés de télécommunications n'interviennent pas.

La zone d'initiative publique représente plus de 450 000 lignes que le Département et ses partenaires publics se sont engagés à desservir à l'horizon 2024.

Pour les besoins du déploiement de ce réseau Très Haut Débit, le Département doit procéder à l'installation d'infrastructures techniques et doit obtenir l'autorisation de la commune de Sillans pour implanter des équipements sur le domaine communal.

La commune met à disposition du Département une partie des parcelles B891 et B928 pour les besoins du déploiement du réseau.

Il est donc nécessaire de signer une convention avec le Département de l'Isère pour fixer les modalités juridiques et techniques de l'autorisation de pose d'un réseau de communications électroniques pour le passage des infrastructures d'accueil des câbles de fibre optique.

Cette convention sera signée pour une durée de 25 ans, et prorogée par périodes successives de 10 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention avec le Département de l'Isère pour fixer les modalités juridiques et techniques de pose du réseau de communications électroniques.

4/ Ouverture anticipée de crédits d'investissement – exercice 2018 :

Mr le Maire expose au conseil municipal que dans l'attente du vote du budget 2018 prévu pour le mois de mars 2018 et afin d'assurer le bon fonctionnement des services et la poursuite de l'action de la collectivité, il est nécessaire de procéder à l'ouverture anticipée de crédits d'investissement.

Le Code Général des Collectivités Territoriales, dans son article L.1612-1, prévoit que «jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Pour répondre aux besoins des projets en cours et en application de l'article L.1612-1 du CGCT, Mr le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget primitif 2018, la dépense d'investissement telle que présentée dans le tableau ci-dessous :

Total des crédits d'investissement ouverts au budget 2017 (hors remboursement de la dette)	388 155 € TTC
Autorisation à hauteur de 25 %	97 038 € TTC
Affectation demandée	50 000 € TTC

Sur cette base, il convient d'autoriser l'ouverture anticipée en dépenses d'investissement pour l'exercice 2018 des crédits suivants :

Chapitre	Intitulé	Montant
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	50 000.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
AUTORISE l'ouverture anticipée en dépenses d'investissement pour l'exercice 2018 des crédits ci-dessus.